

DEPARTEMENT DES YVELINES

7584

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT DES VEHICULES  
RUE LEON MARIE CESNE - PALAIS DE JUSTICE  
FORFAIT VILLE**

Le Maire de Mantes-la-Jolie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de la Route et notamment son article R.417-10,

**Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

**Vu** l'arrêté n°3370 du 29 mai 2021 modifié, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de Mantes-la-Jolie,

**Vu** l'arrêté n°6834 du 30 mai 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Nathalie AUJAY, cinquième Adjointe au Maire, dans les domaines de la dynamisation commerciale, de l'évènementiel et du tourisme (y compris le stationnement et l'occupation du domaine public),

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, sur un emplacement prévu à cet effet situé rue Léon Marie Cesné, au plus près du palais de justice, et qu'il convient de prendre certaines mesures réglementaires destinées à assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le 20 janvier 2023, de 08 heures à 20 heures, le stationnement des véhicules sera strictement interdit et considéré comme étant gênant, sur un emplacement prévu à cet effet situé rue Léon Marie Cesné, au plus près du palais de justice.

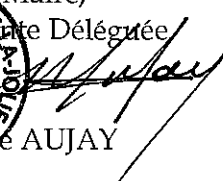
**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place 48 heures à l'avance pour le stationnement et entretenue par les services de la ville de Mantes-la-Jolie.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par les services de la ville de Mantes-la-Jolie.

Fait à Mantes-la-Jolie, le

18 JAN. 2023

Le Maire,  
Nathalie AUJAY, Adjointe Déléguée  
  
Nathalie AUJAY  
